

Date de révision 13/11/2023

Numéro de révision 1.92

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit	Epoxy Resin ER2188, Part A
Codes produit	ER2188A, EER2188RP50G, EER2188RP100G, EER2188RP100GF, EER2188RP250G, EER2188RP500G, EER2188RP1000G, EER2188K5K, EER2188K10K, EER2188K25K, EER2188AB25K, ZE
Numéro du fiche de données de sécurité	00699
Identifiant de formule unique (UFI)	40X1-404Y-X00T-F701
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Résine
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant	Fournisseur
ELECTROLUBE MacDermid Alpha Electronics Solutions ASHBY PARK, COALFIELD WAY, ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE LE65 1JR UNITED KINGDOM	HK WENTWORTH LIMITED 32 RUE DE TOURNENFILS 91540 MENNECY FRANCE
+44 (0)1530 419600 +44 (0)1530 416640 info@electrolube.com	+33 (0) 1 82 88 47 94 info@electrolube.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail	info@electrolube.com
----------------	----------------------

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	Numéro ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59
--------------------------	---

Numéro d'appel d'urgence - EN CAS D'APPEL D'URGENCE: +33 1 72 11 00 03 (24 heures, fourni par Carechem 24)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange***Classification selon le règlement*

(CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700), 2,3-epoxypropyl neodecanoate, formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol, oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P261 - Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Reaction product: bisphenol-A-(epichlorohydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700) 25068-38-6	10-30	01-2119456619-26-00 00	500-033-5	Aquatic Chronic 2 (H411) Skin Sens. 1 (H317) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315)	Eye Irrit. 2 :: C>=5% Skin Irrit. 2 :: C>=5%	-	-
Kaolin 1332-58-7	1-5	Aucune donnée disponible	310-194-1	-	-	-	-
2,3-epoxypropyl neodecanoate 26761-45-5	1-5	01-2119431597-33-00 00	247-979-2	Aquatic Chronic 2 (H411) Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-
Amorphous Silica 7631-86-9	0.1-1	17-2119421532-51-00 00	231-545-4	-	-	-	-
formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxyp ropane and phenol 9003-36-5	0.1-1	01-2119454392-40-00 00	500-006-8	Aquatic Chronic 2 (H411) Skin Sens. 1 (H317) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-
oxirane, mono[(C12-14-alkyl oxy)methyl] derivs. 68609-97-2	0.1-1	01-2119485289-22-00 00	271-846-8	Skin Sens. 1 (H317) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Reaction product: bisphenol-A-(epichlorohydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700) 25068-38-6	11400	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Kaolin 1332-58-7	5000	5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
2,3-epoxypropyl neodecanoate 26761-45-5	10000	4000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Amorphous Silica 7631-86-9	7900	5000	58.8	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol 9003-36-5	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs. 68609-97-2	17100	3987	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. Sensation de brûlure.
Effets de l'exposition	Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Aluminium Hydroxide 21645-51-2	-	TWA: 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	-	TWA: 10.0 mg/m ³ TWA: 1.5 mg/m ³	-
Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700) 25068-38-6	-	-	-	TWA: 1.0 mg/m ³	-
Kaolin 1332-58-7	-	-	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 3.0 mg/m ³ TWA: 6.0 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³
Amorphous Silica 7631-86-9	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 4 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	TWA: 1.0 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 1.2 mg/m ³
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Aluminium Hydroxide 21645-51-2	-	TWA: 10.0 mg/m ³	-	-	-
Kaolin 1332-58-7	-	-	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	-	TWA: 2 mg/m ³

1,2-Benzenedicarboxylic acid, di-C9-11-branched alkyl esters, C10-rich 68515-49-1	-	-	TWA: 3 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³ esters, not specified elsewhere in the list	TWA: 3 mg/m ³ STEL: 5 mg/m ³	-
Amorphous Silica 7631-86-9	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ TWA: 4.0 mg/m ³	TWA: 1.5 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³ uncalcinated with no content of Quartz	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Aluminium Hydroxide 21645-51-2	-	TWA: 1.25 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	TWA: 4 mg/m ³ TWA: 1.5 mg/m ³	-	-
Kaolin 1332-58-7	TWA: 10 mg/m ³	-	-	-	-
Amorphous Silica 7631-86-9	-	TWA: 4 mg/m ³	TWA: 0.02 mg/m ³ Peak: 0.16 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	-
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Aluminium Hydroxide 21645-51-2	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³	-	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 6 mg/m ³	TWA: 6 mg/m ³
Kaolin 1332-58-7	TWA: 2 mg/m ³	-	TWA: 2 mg/m ³	-	-
1,2-Benzenedicarboxylic acid, di-C9-11-branched alkyl esters, C10-rich 68515-49-1	-	-	-	-	STEL: 5 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³
Amorphous Silica 7631-86-9	TWA: 6 mg/m ³ TWA: 2.4 mg/m ³ STEL: 18 mg/m ³ STEL: 7.2 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	-	TWA: 1 mg/m ³	-
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Aluminium Hydroxide 21645-51-2	-	-	-	-	TWA: 2.5 mg/m ³ TWA: 1.2 mg/m ³
Kaolin 1332-58-7	-	-	-	-	TWA: 10.0 mg/m ³
Amorphous Silica 7631-86-9	-	-	TWA: 0.075 mg/m ³	TWA: 1.5 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Aluminium Hydroxide 21645-51-2	TWA: 1 mg/m ³	-	TWA: 1.5 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³	-	TWA: 1 mg/m ³
Kaolin 1332-58-7	TWA: 2 mg/m ³	-	TWA: 10 mg/m ³	-	TWA: 2 mg/m ³
Amorphous Silica 7631-86-9	TWA: 0.05 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³	-	-	TWA: 4 mg/m ³	-
Nom chimique	Suède		Suisse		Royaume-Uni
Aluminium Hydroxide 21645-51-2	-		TWA: 3 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³		TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³
Kaolin 1332-58-7	-		TWA: 3 mg/m ³		TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³
1,2-Benzenedicarboxylic acid, di-C9-11-branched alkyl esters, C10-rich	NGV: 3 mg/m ³		-		-

68515-49-1			
Amorphous Silica 7631-86-9	-	TWA: 4 mg/m ³	TWA: 6 mg/m ³ TWA: 2.4 mg/m ³ STEL: 18 mg/m ³ STEL: 7.2 mg/m ³

**Valeurs limites biologiques
d'exposition professionnelle**

Derived No Effect Level (DNEL) - Workers

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Aluminium Hydroxide 21645-51-2	-	-	10.76 mg/m ³ [4] [6] 10.76 mg/m ³ [5] [6]
2,3-epoxypropyl neodecanoate 26761-45-5	-	4.2 mg/kg bw/day [4] [6]	5.88 mg/m ³ [4] [6] 11.76 mg/m ³ [4] [7]
1,2-Benzenedicarboxylic acid, di-C9-11-branched alkyl esters, C10-rich 68515-49-1	-	41.67 mg/kg bw/day [4] [6]	5.29 mg/m ³ [4] [6]
oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs. 68609-97-2	-	1 mg/kg bw/day [4] [6]	3.6 mg/m ³ [4] [6]

- [4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.
[7] À court terme.

Derived No Effect Level (DNEL) - General Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Aluminium Hydroxide 21645-51-2	4.74 mg/kg bw/day [4] [6]	-	-
2,3-epoxypropyl neodecanoate 26761-45-5	-	-	4 mg/m ³ [4] [6]
1,2-Benzenedicarboxylic acid, di-C9-11-branched alkyl esters, C10-rich 68515-49-1	0.75 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1.3 mg/m ³ [4] [6]
oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs. 68609-97-2	0.5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.87 mg/m ³ [4] [6]

- [4] Effets systémiques sur la santé.
[6] À long terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
2,3-epoxypropyl neodecanoate 26761-45-5	0.0012 mg/L	12 µg/L	0.12 µg/L	-	-
oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)me thyl] derivs. 68609-97-2	0.1058 mg/L	0.072 mg/L	0.01058 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Sewage treatment	Terrestre	Chaîne alimentaire
2,3-epoxypropyl neodecanoate 26761-45-5	0.0124 mg/kg sediment dw	0.0015 mg/kg sediment dw	50 mg/L	-	-
oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)me thyl] derivs. 68609-97-2	307.16 mg/kg sediment dw	30.72 mg/kg sediment dw	10 mg/L	1.234 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Aspect	Liquide	
Couleur	noir	
Odeur	Aucune information disponible.	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	150000 mPa s @ 23°C	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	1.83 kg/l	
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives	Non è considerato esplosivo
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
------------	--------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
-----------	--------------------------------------

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
---	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
---------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.
------------------------	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
--	--

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.
Contact avec la peau	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Provoque une irritation cutanée.
Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements.
-----------	---

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	6,088.80 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	5,897.20 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	99,999.00 ppm
ETAmél (inhalation-vapeurs)	99,999.00 mg/l
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	99,999.00 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700)	= 11400 mg/kg (Rat)	-	-
Kaolin	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rat)	-
2,3-epoxypropyl neodecanoate	> 10 g/kg (Rat)	> 4000 mg/kg (Rat)	> 240 mg/m ³ (Rat) 4 h
Amorphous Silica	= 7900 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	> 58.8 mg/L (Rat) 4 h
formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol	> 2 g/kg (Rat)	-	-
oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.	= 17100 mg/kg (Rat)	> 3987 mg/kg (Rabbit)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
2,3-epoxypropyl neodecanoate	EC50: =3.5mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: =5mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: =4.8mg/L (48h, Daphnia magna)
Amorphous Silica	EC50: =440mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: =5000mg/L (96h, Brachydanio rerio)	-	EC50: =7600mg/L (48h, Ceriodaphnia dubia)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune information disponible.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
2,3-epoxypropyl neodecanoate	4.4
oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.	3.77

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700)	La substance n'est pas PBT/vPvB
2,3-epoxypropyl neodecanoate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Amorphous Silica	La substance n'est pas PBT/vPvB
formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol	La substance n'est pas PBT/vPvB
oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Amorphous Silica - 7631-86-9	RG 25

Allemagne

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)
 aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight $\leq$ 700) - 25068-38-6	Use restricted. See item 75.	-
oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs. - 68609-97-2	Use restricted. See item 75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
Amorphous Silica - 7631-86-9	Agent phytosanitaire

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Amorphous Silica - 7631-86-9	Type de produits 18 : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Inventaires internationaux

TSCA

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

NZIoC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8: Exposure controls/personal protection

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale

*

Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Date de révision 13/11/2023

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Date de révision 19/10/2023

Numéro de révision 0.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit	Epoxy Resin ER2188, Part B NEW FORMULATION
Codes produit	ER2188B, EER2188RP50G, EER2188RP50GF, EER2188RP100G, EER2188RP100GF, EER2188RP250G, EER2188RP500G, EER2188RP1000G, EER2188RP1000GF, EER2188K5K, EER2188K10K, EER2188K25K, EER2188BB5K, ZE
Numéro du fiche de données de sécurité	03782
Identifiant de formule unique (UFI)	RNKX-M165-100A-RV16
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Durcisseur
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant	Fournisseur
ELECTROLUBE MacDermid Alpha Electronics Solutions ASHBY PARK, COALFIELD WAY, ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE LE65 1JR UNITED KINGDOM +44 (0)1530 419600 +44 (0)1530 416640 info@electrolube.com	HK WENTWORTH LIMITED 32 RUE DE TOURNENFILS 91540 MENNECY FRANCE +33 (0) 1 82 88 47 94 info@electrolube.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail	info@electrolube.com
----------------	----------------------

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	Numéro ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59
--------------------------	---

Numéro d'appel d'urgence - EN CAS D'APPEL D'URGENCE: +33 1 72 11 00 03 (24 heures, fourni par Carechem 24)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement

(CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie B - (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, benzyl alcohol, Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia, m-phenylenebis(méthylamine), Formaldéhyde, oligomeric reaction products with phenol, 3-cyclohexylaminopropylamine



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P260 - Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine 2855-13-2	30-60	01-2119514687-32-00 00	220-666-8	Aquatic Chronic 3 (H412) Skin Corr. 1B (H314) Skin Sens. 1A (H317) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Eye Dam. 1 (H318)	Skin Sens. 1A :: C>=0.001%	-	-
benzyl alcohol 100-51-6	10-30	01-2119492630-38-00 00	202-859-9	Acute Tox. 4 (H332) Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-
Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia 9046-10-0	5-10	Aucune donnée disponible	618-561-0	Aquatic Chronic 3 (H412) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-
m-phenylenebis(methylamine) 1477-55-0	5-10	01-2119480150-50-00 00	216-032-5	Aquatic Chronic 3 (H412) Skin Corr. 1B (H314) Acute Tox. 4 (H332) Acute Tox. 4 (H302) Skin Sens. 1B (H317) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-
Formaldehyde, oligomeric reaction products with phenol and m-phenylenebis(methylamine) 57214-10-5	5-10	Aucune donnée disponible	500-137-0	Aquatic Chronic 1 (H410) Aquatic Acute 1 (H400)	-	-	-
Formaldehyde, oligomeric reaction products with phenol 9003-35-4	5-10	Aucune donnée disponible	500-005-2	Skin Sens. 1 (H317) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335)	-	-	-
3-cyclohexylaminopropylamine 3312-60-5	1-5	01-2120817177-54-00 00	222-001-7	Aquatic Chronic 3 (H412) Skin Corr. 1B (H314) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H301) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-
xylene 1330-20-7	0.1-1	01-2119488216-32-00 00	215-535-7	Aquatic Chronic 3 (H412) Asp. Tox. 1 (H304)	-	-	-

				Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H332) STOT RE 2 (H373) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) Acute Tox. 4 (H312) STOT SE 3 (H335)			
Ethylbenzene 100-41-4	<0.1	01-2119489370-35-00 00	202-849-4	Asp. Tox. 1 (H304) Acute Tox. 4 (H332) STOT RE 2 (H373) Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-
Toluene 108-88-3	<0.1	01-2119471310-51-00 00	203-625-9	Asp. Tox. 1 (H304) STOT RE 2 (H373) Repr. 2 (H361d) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine 2855-13-2	1030 + 1030	2000	5.01 1.07	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
benzyl alcohol 100-51-6	1230	2000	4.178	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia 9046-10-0	242	2980	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
m-phenylenebis(methylamine) 1477-55-0	660	2000	1.38 1.16	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Formaldehyde, oligomeric reaction products with phenol 9003-35-4	5000	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
3-cyclohexylaminopropyl amine 3312-60-5	Aucune donnée disponible	632	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
xylene 1330-20-7	3500	4350	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Ethylbenzene 100-41-4	3500	15400	17.4	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Toluene	2600	12000	12.5	Aucune donnée	Aucune donnée

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
108-88-3				disponible	disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Risque d'œdème pulmonaire retardé. Consulter immédiatement un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin. Peut provoquer une allergie cutanée.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Sensation de brûlure. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés respiratoires.
Effets de l'exposition	Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. Ne pas administrer d'antidote chimique. Une asphyxie due à un œdème de la glotte peut se produire. La pression artérielle peut diminuer de façon marquée, et s'accompagner de râles humides, d'expectorations mousseuses et d'une tension différentielle élevée. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Prudence ! Matière corrosive. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
--------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.
Remarques générales en matière d'hygiène	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation	Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Protéger de l'humidité. Garder sous clef. Stocker à l'écart des autres matières.
----------------------------	--

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.
--------------------------------------	---

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
benzyl alcohol 100-51-6	-	-	-	TWA: 5.0 mg/m ³	-
m-phenylenebis(methylamine) 1477-55-0	-	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL 0.1 mg/m ³ Ceiling: 0.1 mg/m ³	STEL: 0.1 mg/m ³ D*	-	-
xylene 1330-20-7	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ *	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL 100 ppm STEL 442 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ D*	STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 221.0 mg/m ³ K*	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ *
Ethylbenzene 100-41-4	TWA: 100 ppm TWA: 442 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 884 mg/m ³ *	TWA: 100 ppm TWA: 440 mg/m ³ STEL 200 ppm STEL 880 mg/m ³ H*	TWA: 20 ppm TWA: 87 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 551 mg/m ³ D*	STEL: 545 mg/m ³ TWA: 435 mg/m ³ K*	TWA: 100 ppm TWA: 442 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 884 mg/m ³ *
Toluene 108-88-3	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ *	TWA: 50 ppm TWA: 190 mg/m ³ STEL 100 ppm STEL 380 mg/m ³ H*	TWA: 20 ppm TWA: 77 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ D*	STEL: 100 ppm STEL: 384.0 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 192.0 mg/m ³ K*	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ *
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
benzyl alcohol 100-51-6	-	TWA: 40 mg/m ³ Ceiling: 80 mg/m ³	-	-	TWA: 10 ppm TWA: 45 mg/m ³
Formaldehyde, oligomeric reaction products with phenol 9003-35-4	-	TWA: 5.0 mg/m ³	-	-	-
m-phenylenebis(methylamine) 1477-55-0	-	-	Ceiling: 0.02 ppm Ceiling: 0.1 mg/m ³ H*	-	Ceiling: 0.1 mg/m ³ iho*
xylene 1330-20-7	* STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³	TWA: 200 mg/m ³ Ceiling: 400 mg/m ³ D*	TWA: 25 ppm TWA: 109 mg/m ³ H* STEL: 442 mg/m ³ STEL: 100 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 200 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 450 mg/m ³ A*	TWA: 50 ppm TWA: 220 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 440 mg/m ³ iho*
Ethylbenzene 100-41-4	* STEL: 200 ppm STEL: 884 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 442 mg/m ³	TWA: 200 mg/m ³ Ceiling: 500 mg/m ³ D*	TWA: 50 ppm TWA: 217 mg/m ³ H* STEL: 434 mg/m ³ STEL: 100 ppm	S+ TWA: 100 ppm TWA: 442 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 884 mg/m ³ A*	TWA: 50 ppm TWA: 220 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 880 mg/m ³ iho*
Toluene 108-88-3	* STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³	TWA: 200 mg/m ³ Ceiling: 500 mg/m ³ D*	TWA: 25 ppm TWA: 94 mg/m ³ H* STEL: 384 mg/m ³ STEL: 100 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ A*	TWA: 25 ppm TWA: 81 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 380 mg/m ³ iho*
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
3-aminomethyl-3,5,5-trim	-	-	skin sensitizer	-	-

ethylcyclohexylamine 2855-13-2					
benzyl alcohol 100-51-6	-	TWA: 5 ppm TWA: 22 mg/m ³ H*	TWA: 22 mg/m ³ TWA: 5 ppm Peak: 44 mg/m ³ Peak: 10 ppm *	-	-
Formaldehyde, oligomeric reaction products with phenol 9003-35-4	-	TWA: 1.25 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ Skin sensitizer	skin sensitizer	-	-
m-phenylenebis(methyla mine) 1477-55-0	STEL: 0.1 mg/m ³	-	skin sensitizer	-	-
xylene 1330-20-7	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ *	TWA: 50 ppm TWA: 220 mg/m ³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 220 mg/m ³ Peak: 100 ppm Peak: 440 mg/m ³ *	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 650 mg/m ³ *	TWA: 221 mg/m ³ TWA: 50 ppm STEL: 442 mg/m ³ STEL: 100 ppm b*
Ethylbenzene 100-41-4	TWA: 20 ppm TWA: 88.4 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ *	TWA: 20 ppm TWA: 88 mg/m ³ H*	TWA: 20 ppm TWA: 88 mg/m ³ Peak: 40 ppm Peak: 176 mg/m ³ *	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 545 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 442 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 884 mg/m ³ b*
Toluene 108-88-3	TWA: 20 ppm TWA: 76.8 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ *	TWA: 50 ppm TWA: 190 mg/m ³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 190 mg/m ³ Peak: 100 ppm Peak: 380 mg/m ³ *	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ *	TWA: 190 mg/m ³ TWA: 50 ppm STEL: 384 mg/m ³ STEL: 100 ppm b*
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
benzyl alcohol 100-51-6	-	-	-	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ O*
Formaldehyde, oligomeric reaction products with phenol 9003-35-4	-	-	-	-	TWA: 3 mg/m ³
m-phenylenebis(methyla mine) 1477-55-0	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³	-	cute* Ceiling: 0.018 ppm	-	-
xylene 1330-20-7	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ Sk*	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ cute*	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ Ada*	STEL: 442 mg/m ³ STEL: 100 ppm TWA: 221 mg/m ³ TWA: 50 ppm O*
Ethylbenzene 100-41-4	TWA: 100 ppm TWA: 442 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 884 mg/m ³ Sk*	TWA: 100 ppm TWA: 442 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 884 mg/m ³ cute*	TWA: 20 ppm TWA: 87 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 442 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 884 mg/m ³ Ada*	STEL: 200 ppm STEL: 884 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 442 mg/m ³ O*
Toluene 108-88-3	TWA: 192 mg/m ³ TWA: 50 ppm STEL: 384 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ cute*	TWA: 20 ppm TWA: 75.4 mg/m ³	TWA: 14 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 40 ppm	STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ TWA: 50 ppm

	STEL: 100 ppm Sk*			STEL: 150 mg/m ³ Ada*	TWA: 192 mg/m ³ O*
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
benzyl alcohol 100-51-6	-	-	-	-	TWA: 240 mg/m ³
m-phenylenebis(methyla mine) 1477-55-0	-	-	-	Ceiling: 0.1 mg/m ³	-
xylene 1330-20-7	STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ Peau*	STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ skin* TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³	TWA: 47.5 ppm TWA: 210 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ H*	TWA: 25 ppm TWA: 108 mg/m ³ STEL: 37.5 ppm STEL: 135 mg/m ³ H*	STEL: 200 mg/m ³ TWA: 100 mg/m ³ skóra*
Ethylbenzene 100-41-4	STEL: 200 ppm STEL: 884 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 442 mg/m ³ Peau*	STEL: 200 ppm STEL: 884 mg/m ³ skin* TWA: 100 ppm TWA: 442 mg/m ³	TWA: 48.6 ppm TWA: 215 mg/m ³ STEL: 97.3 ppm STEL: 430 mg/m ³ H*	TWA: 5 ppm TWA: 20 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 30 mg/m ³ H*	STEL: 400 mg/m ³ TWA: 200 mg/m ³ skóra*
Toluene 108-88-3	STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ Peau*	STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ skin* TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³	TWA: 39 ppm TWA: 150 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³	TWA: 25 ppm TWA: 94 mg/m ³ STEL: 37.5 ppm STEL: 141 mg/m ³ H*	STEL: 200 mg/m ³ TWA: 100 mg/m ³ skóra*
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
benzyl alcohol 100-51-6	-	-	-	TWA: 22 mg/m ³ TWA: 5 ppm STEL: 10 ppm STEL: 44 mg/m ³ K*	-
m-phenylenebis(methyla mine) 1477-55-0	Ceiling: 0.1 mg/m ³ Cutânea*	-	-	-	-
xylene 1330-20-7	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ Cutânea*	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ P*	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ K* Ceiling: 442 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ K*	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ vía dérmica*
Ethylbenzene 100-41-4	TWA: 100 ppm TWA: 442 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 884 mg/m ³ Cutânea*	TWA: 100 ppm TWA: 442 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 884 mg/m ³ P*	TWA: 100 ppm TWA: 442 mg/m ³ K* Ceiling: 884 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 442 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 884 mg/m ³ K*	TWA: 100 ppm TWA: 441 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 884 mg/m ³ vía dérmica*
Dimethyl Siloxane 63148-62-9	-	TWA: 200 mg/m ³ STEL: 300 mg/m ³ P*	-	-	-
Toluene 108-88-3	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ Cutânea*	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ P*	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ K* Ceiling: 384 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ K*	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ vía dérmica*
Nom chimique	Suède		Suisse		Royaume-Uni
benzyl alcohol	-		TWA: 5 ppm		-

100-51-6		TWA: 22 mg/m ³ H*	
m-phenylenebis(methylamine) 1477-55-0	-	S+ TWA: 0.1 mg/m ³ H*	-
xylene 1330-20-7	Bindande KGV: 100 ppm Bindande KGV: 442 mg/m ³ NGV: 50 ppm NGV: 221 mg/m ³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 220 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 440 mg/m ³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 220 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 441 mg/m ³ Sk*
Ethylbenzene 100-41-4	Bindande KGV: 200 ppm Bindande KGV: 884 mg/m ³ NGV: 50 ppm NGV: 220 mg/m ³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 220 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 220 mg/m ³ H*	TWA: 100 ppm TWA: 441 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 552 mg/m ³ Sk*
Toluene 108-88-3	Bindande KGV: 100 ppm Bindande KGV: 384 mg/m ³ NGV: 50 ppm NGV: 192 mg/m ³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 190 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 760 mg/m ³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 191 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ Sk*

**Valeurs limites biologiques
d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
xylene 1330-20-7	-	1.5 g/L (urine - Methylhippuric acid after end of work day, at the end of a work week/end of the shift)	-	1.50 mg/L - blood (Xylene) - at the end of the work shift 1.50 g/g Creatinine - urine (Methylhippuric acid) - at the end of the work shift	820 µmol/mmol Creatinine (urine - Methylhippuric acid end of shift) 1400 mg/g Creatinine (urine - Methylhippuric acid end of shift)
Ethylbenzene 100-41-4	-	-	2000 mg/g Creatinine - urine (Mandelic acid and Phenylglyoxylic acid - total) - at the end of exposure or end of work shift	1.50 mg/L - blood (Ethylbenzene) - during exposure 1.50 g/g Creatinine - urine (Mandelic acid) - at the end of the work shift and at the end of the working week	1100 µmol/mmol Creatinine (urine - Mandelic acid end of shift) 1500 mg/g Creatinine (urine - Mandelic acid end of shift)
Toluene 108-88-3	-	10 g/dL Hemoglobin (blood - by the first screening and once yearly) 12 g/dL Hemoglobin (blood - by the first screening and once yearly) 3.2 million/µL Erythrocytes (blood - by the first screening	1.6 mmol/mmol Creatinine - urine (Hippuric acid) - at the end of exposure or end of work shift	1.0 mg/L - blood (Toluene) - at the end of the work shift 20 ppm - final exhaled air (Toluene) - during exposure 2.50 g/g Creatinine - urine (Hippuric acid) - at the end of the work shift	1.6 µmol/mmol Creatinine (urine - o-Cresol end of shift) 1000 µmol/mmol Creatinine (urine - Hippuric acid end of shift) 1.5 mg/g Creatinine (urine - o-Cresol end of shift) 1600 mg/g

		and once yearly) 3.8 million/ μ L Erythrocytes (blood - by the first screening and once yearly) 4000 Leukocytes/ μ L (blood - by the first screening and once yearly) 13000 Leukocytes/ μ L (blood - by the first screening and once yearly) 130000 Thrombocytes/ μ L (blood - by the first screening and once yearly) 150000 Thrombocytes/ μ L (blood - by the first screening and once yearly) 0.8 mg/L (urine - o-Cresol after end of work day, at the end of a work week/end of the shift)		1.0 mg/g Creatinine - urine (o-Cresol) - at the end of the work shift	Creatinine (urine - Hippuric acid end of shift)
Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne DFG	Allemagne TRGS
xylene 1330-20-7	-	5.0 mmol/L (urine - Methylhippuric acid after the shift)	1500 mg/g creatinine - urine (Methylhippuric acid) - end of shift	2000 mg/L (urine - Methylhippuric(tolur-)acid (all isomers) end of shift) 2000 mg/L - BAT (end of exposure or end of shift) urine	2000 mg/L (urine - Methylhippuric(tolur-)acid (all isomers) end of shift)
Ethylbenzene 100-41-4	-	5.2 mmol/L (urine - Mandelic acid after the shift after a working week or exposure period)	1500 mg/g creatinine - urine (Mandelic acid) - end of shift at end of workweek	250 mg/g Creatinine (urine - Mandelic acid plus Phenylglyoxylic acid end of shift) 250 mg/g Creatinine - BAT (end of exposure or end of shift) urine 130 mg/g Creatinine - (end of exposure or end of shift) - urine 250 mg/g Creatinine - (end of exposure or end of shift) -	250 mg/g Creatinine (urine - Mandelic acid plus Phenylglyoxylic acid end of shift)

				urine 330 mg/g Creatinine - (end of exposure or end of shift) - urine 670 mg/g Creatinine - (end of exposure or end of shift) - urine 1300 mg/g Creatinine - (end of exposure or end of shift) - urine	
Toluene 108-88-3	-	500 nmol/L (blood - Toluene in the morning after a working day)	1 mg/L - venous blood (Toluene) - end of shift 2500 mg/g creatinine - urine (Hippuric acid) - end of shift	600 µg/L (whole blood - Toluene immediately after exposure) 75 µg/L (urine - Toluene end of shift) 1.5 mg/L (urine - o-Cresol (after hydrolysis) for long-term exposures: at the end of the shift after several shifts) 1.5 mg/L (urine - o-Cresol (after hydrolysis) end of shift) 600 µg/L - BAT (immediately after exposure) blood 75 µg/L - BAT (end of exposure or end of shift) urine 1.5 mg/L - BAT (for long-term exposures: at the end of the shift after several shifts) urine 1.5 mg/L - BAT (end of exposure or end of shift) urine	600 µg/L (whole blood - Toluene immediately after exposure) 75 µg/L (urine - Toluene end of shift) 1.5 mg/L (urine - o-Cresol (after hydrolysis) for long-term exposures: at the end of the shift after several shifts) 1.5 mg/L (urine - o-Cresol (after hydrolysis) end of shift)
Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	
xylene 1330-20-7	1500 mg/g Creatinine (urine - Methyl hippuric acid end of shift) 860 µmol/mmol Creatinine (urine - Methyl hippuric acid end of shift)	1.5 g/g Creatinine (urine - Methylhippuric acids end of shift)	-	1.5 g/g Creatinine - urine (Methylhippuric acid) - end of shift	
Ethylbenzene 100-41-4	1500 mg/g Creatinine (urine - Mandelic acid at	0.7 g/g Creatinine (urine - sum of Mandelic acid and	-	0.15 g/g Creatinine - urine (Sum of Mandelic acid	

	end of workweek, end of shift) 1110 µmol/mmol Creatinine (urine - Mandelic acid at end of workweek, end of shift)	Phenylglyoxylic acid end of shift at end of workweek) 0.7 g (end-exhaled air - not critical)		and Phenylglyoxylic acid) - end of shift at end of workweek
Toluene 108-88-3	1 mg/g Creatinine (urine - o-Cresol end of shift) 1 µmol/mmol Creatinine (urine - o-Cresol end of shift)	0.02 mg/L (blood - Toluene prior to last shift of workweek) 0.03 mg/L (urine - Toluene end of shift) 0.3 mg/g Creatinine (urine - o-Cresol end of shift)	-	0.3 mg/g Creatinine - urine (o-Cresol (with hydrolysis)) - end of shift 0.03 mg/L - urine (Toluene) - end of shift 0.02 mg/L - blood (Toluene) - prior to last shift of workweek
Nom chimique	Lettonie	Luxembourg	Roumanie	Slovaquie
xylene 1330-20-7	-	-	3 g/L - urine (Methylhippuric acid) - end of shift	1.5 mg/L (blood - Xylene end of exposure or work shift) 2000 mg/L (urine - Methylhippuric acid end of exposure or work shift)
Ethylbenzene 100-41-4	-	-	1.5 g/g Creatinine - urine (Mandelic acid) - end of work week	12 mg/L (urine - 2 and 4-Ethylphenol end of exposure or work shift) 1600 mg/L (urine - Mandelic acid and Phenylglycolic acid end of exposure or work shift)
Toluene 108-88-3	1.6 g/g Creatinine - urine (Hippuric acid) - end of shift 0.05 mg/L - blood (Toluene) - end of shift	-	2 g/L - urine (Hippuric acid) - end of shift 3 mg/L - urine (o-Cresol) - end of shift	600 µg/L (blood - Toluene end of exposure or work shift) 1.5 mg/L (urine - o-Cresol after all work shifts) 1.5 mg/L (urine - o-Cresol end of exposure or work shift) 1600 mg/g creatinine (- Hippuric acid end of exposure or work shift)
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni
xylene 1330-20-7	2 g/L - urine (Methylhippuric acid (all isomers)) - at the end of the work shift	1 g/g Creatinine (urine - Methylhippuric acids end of shift)	2 g/L (urine - Methylhippuric acid end of shift)	650 mmol/mol creatinine - urine (Methyl hippuric acid) - post shift
Ethylbenzene 100-41-4	250 mg/g Creatinine - urine (Mandelic acid and Phenylglyoxylic acid) - at the end of the work shift	700 mg/g Creatinine (urine - Mandelic acid plus Phenylglyoxylic acid end of workweek)	600 mg/g creatinine (urine - Mandelic acid and Phenylglyoxylacid end of shift)	-
Toluene 108-88-3	600 µg/L - blood (Toluene) - immediately after exposure 1.5 mg/L - urine (o-Cresol (after hydrolysis)) - at the	0.6 mg/L (urine - o-Cresol end of shift) 0.05 mg/L (blood - Toluene start of last shift of workweek)	600 µg/L (whole blood - Toluene end of shift) 6.48 µmol/L (whole blood - Toluene end of shift) 2 g/g creatinine (urine -	-

	end of the work shift; for long-term exposure: at the end of the work shift after several consecutive workdays 75 µg/L - urine (Toluene) - at the end of the work shift	0.08 mg/L (urine - Toluene end of shift)	Hippuric acid end of shift, and after several shifts (for long-term exposures)) 1.26 mmol/mmol creatinine (urine - Hippuric acid end of shift, and after several shifts (for long-term exposures)) 0.5 mg/L (urine - o-Cresol end of shift, and after several shifts (for long-term exposures)) 4.62 µmol/L (urine - o-Cresol end of shift, and after several shifts (for long-term exposures)) 75 µg/L (urine - Toluol end of shift)	
--	--	--	---	--

Derived No Effect Level (DNEL) - Workers

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine 2855-13-2	-	-	0.073 mg/m³ [5] [6] 0.073 mg/m³ [5] [7]
Formaldehyde, oligomeric reaction products with phenol 9003-35-4	-	28 mg/kg bw/day [4] [6]	98.7 mg/m³ [4] [6]
Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia 9046-10-0	-	2.5 mg/kg bw/day [4] [6]	1.36 mg/m³ [4] [6]
m-phenylenebis(methylamine) 1477-55-0	-	0.33 mg/kg bw/day [4] [6]	1.2 mg/m³ [4] [6] 0.2 mg/m³ [5] [6]
xylene 1330-20-7	-	212 mg/kg bw/day [4] [6]	221 mg/m³ [4] [6] 442 mg/m³ [4] [7] 221 mg/m³ [5] [6] 442 mg/m³ [5] [7]
Ethylbenzene 100-41-4	-	180 mg/kg bw/day [4] [6]	77 mg/m³ [4] [6] 293 mg/m³ [5] [7]
Toluene 108-88-3	-	384 mg/kg bw/day [4] [6]	192 mg/m³ [4] [6] 384 mg/m³ [4] [7] 192 mg/m³ [5] [6] 384 mg/m³ [5] [7]

Derived No Effect Level (DNEL) - General Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine	0.526 mg/kg bw/day [4] [6]	-	-

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
ylamine 2855-13-2			
Formaldehyde, oligomeric reaction products with phenol 9003-35-4	10 mg/kg bw/day [4] [6]	-	14.8 mg/m ³ [4] [6]
xylene 1330-20-7	12.5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	65.3 mg/m ³ [4] [6] 260 mg/m ³ [4] [7] 65.3 mg/m ³ [5] [6] 260 mg/m ³ [5] [7]
Ethylbenzene 100-41-4	1.6 mg/kg bw/day [4] [6]	-	15 mg/m ³ [4] [6]
Toluene 108-88-3	8.13 mg/kg bw/day [4] [6]	-	56.5 mg/m ³ [4] [6] 226 mg/m ³ [4] [7] 56.5 mg/m ³ [5] [6] 226 mg/m ³ [5] [7]

Concentration prévisible sans effet (PNEC) .

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine 2855-13-2	0.06 mg/L	0.23 mg/L	0.006 mg/L	-	-
Formaldehyde, oligomeric reaction products with phenol 9003-35-4	0.172 mg/L	1.72 mg/L	17.2 µg/L	0.172 mg/L	-
Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia 9046-10-0	0.015 mg/L	0.15 mg/L	0.0142 mg/L	-	-
m-phenylenebis(methylamine) 1477-55-0	0.094 mg/L	0.152 mg/L	0.0094 mg/L	-	-
xylene 1330-20-7	0.327 mg/L	0.327 mg/L	0.327 mg/L	-	-
Toluene 108-88-3	0.68 mg/L	0.68 mg/L	0.68 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Sewage treatment	Terrestre	Chaîne alimentaire
3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine 2855-13-2	5.784 mg/kg sediment dw	0.578 mg/kg sediment dw	3.18 mg/L	1.121 mg/kg soil dw	-
Formaldehyde, oligomeric	0.647 mg/kg	64.7 µg/kg sediment	-	28.4 µg/kg soil dw	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Sewage treatment	Terrestre	Chaîne alimentaire
reaction products with phenol 9003-35-4	sediment dw	dw			
Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia 9046-10-0	0.132 mg/kg sediment dw	0.125 mg/kg sediment dw	7.5 mg/L	0.0176 mg/kg soil dw	6.93 mg/kg food
m-phenylenebis(methylamine) 1477-55-0	12.4 mg/kg sediment dw	1.24 mg/kg sediment dw	10 mg/L	2.44 mg/kg soil dw	-
xylene 1330-20-7	12.46 mg/kg sediment dw	12.46 mg/kg sediment dw	6.58 mg/L	2.31 mg/kg soil dw	-
Toluene 108-88-3	16.39 mg/kg sediment dw	16.39 mg/kg sediment dw	13.61 mg/L	2.89 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Ambre clair
Odeur	Aucune information disponible.
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	200 mPa s @ 23°C	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	0.92 kg/l	
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives	Non è considerato esplosivo
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
------------	--------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides. Bases. Agent comburant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif par inhalation. (d'après les composants). En cas d'inhalation de gaz/émanations toxiques, peut provoquer toux, étouffement, céphalées, vertiges et faiblesse pendant plusieurs heures. Risque d'œdème pulmonaire avec oppression poitrinaire, dyspnée, bleuissement de la peau, chute de la tension artérielle et accélération du rythme cardiaque. En cas d'inhalation, les substances corrosives peuvent entraîner un œdème pulmonaire toxique. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Nocif par inhalation.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. (d'après les composants). Corrosif pour les yeux et peut provoquer des lésions sévères, y compris la cécité. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif. (d'après les composants). Provoque des brûlures. Peut entraîner une

sensibilisation par contact avec la peau. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Ingestion

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque des brûlures. (d'après les composants). En cas d'ingestion, provoque des brûlures de l'appareil digestif supérieur et des voies respiratoires. Peut provoquer une douleur brûlante et intense dans la bouche et l'estomac, avec vomissements et diarrhées de sang veineux. Risque de diminution de la tension artérielle. Apparition possible de taches marronâtres ou jaunâtres autour de la bouche. Le gonflement de la gorge peut provoquer dyspnée et étouffement. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Toux et/ ou respiration sifflante. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	731.50 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	2,130.50 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	4,623.10 ppm
ETAmél (inhalation-vapeurs)	11.30 mg/l
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	2.80 mg/l

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcy clohexylamine	= 1030 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	> 5.01 mg/L (Rat) 4 h 1.07 - 5.01 mg/L (Rat) 4 h
benzyl alcohol	= 1230 mg/kg (Rat)	= 2 g/kg (Rabbit)	> 4178 mg/m ³ (Rat) 4 h
Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia	= 242 mg/kg (Rat)	= 2980 mg/kg (Rabbit)	> 0.74 mg/L (Rat) 8 h
m-phenylenebis(methylamine)	= 660 mg/kg (Rat)	= 2 g/kg (Rabbit)	= 1.38 mg/L (Rat) 4 h = 1.16 mg/L (Rat) 4 h
Formaldehyde, oligomeric reaction products with phenol	> 5 g/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
3-cyclohexylaminopropylamine	-	632 - 2000 mg/kg (Rabbit)	> 7.5 mg/L (Rat) 1 h
xylene	= 3500 mg/kg (Rat)	> 4350 mg/kg (Rabbit)	= 29.08 mg/L (Rat) 4 h
Ethylbenzene	= 3500 mg/kg (Rat)	= 15400 mg/kg (Rabbit)	= 17.4 mg/L (Rat) 4 h
Toluene	= 2600 mg/kg (Rat)	= 12000 mg/kg (Rabbit)	= 12.5 mg/L (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Union européenne
Toluene	Repr. 2

STOT - exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
---	---

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes	Aucune information disponible.
-------------------------------	--------------------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine	EC50: =37mg/L (72h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>)	-	-	EC50: 14.6 - 21.5mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>)
benzyl alcohol	-	LC50: =460mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) LC50: =10mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i>)	-	EC50: =23mg/L (48h, water flea)
m-phenylenebis(methylamine)	-	LC50: =87.6mg/L (96h, <i>Oryzias latipes</i>)	-	-
Formaldehyde, oligomeric reaction products with phenol and m-phenylenebis(methylamine)	-	LC50: =25.9mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i>)	-	-
xylene	EC50: =11mg/L (72h, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>)	LC50: =13.4mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) LC50: 2.661 - 4.093mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i>) LC50: 13.5 - 17.3mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i>) LC50: 13.1 - 16.5mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i>) LC50: =19mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i>) LC50: 7.711 - 9.591mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i>) LC50: 23.53 - 29.97mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) LC50: =780mg/L (96h, <i>Cyprinus carpio</i>) LC50: >780mg/L (96h, <i>Cyprinus carpio</i>) LC50: 30.26 - 40.75mg/L (96h, <i>Poecilia reticulata</i>)	-	EC50: =3.82mg/L (48h, water flea) LC50: =0.6mg/L (48h, <i>Gammarus lacustris</i>)
Ethylbenzene	EC50: =4.6mg/L (72h, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) EC50: >438mg/L (96h, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) EC50: 2.6 - 11.3mg/L (72h, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>)	LC50: 11.0 - 18.0mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i>) LC50: =4.2mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i>) LC50: 7.55 - 11mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) LC50: =32mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i>)	-	EC50: 1.8 - 2.4mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>)

	EC50: 1.7 - 7.6mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: 9.1 - 15.6mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =9.6mg/L (96h, Poecilia reticulata)		
Toluene	EC50: >433mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: =12.5mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: 15.22 - 19.05mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =12.6mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 5.89 - 7.81mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 14.1 - 17.16mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =5.8mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 11.0 - 15.0mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =54mg/L (96h, Oryzias latipes) LC50: =28.2mg/L (96h, Poecilia reticulata) LC50: 50.87 - 70.34mg/L (96h, Poecilia reticulata)	-	EC50: 5.46 - 9.83mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =11.5mg/L (48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Nom chimique	Coefficient de partage
3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine	0.99
benzyl alcohol	1.05
Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia	1.34
m-phenylenebis(methylamine)	0.18
Formaldehyde, oligomeric reaction products with phenol	3.564
3-cyclohexylaminopropylamine	0.73
xylene	3.15
Ethylbenzene	3.6
Toluene	2.73

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine	La substance n'est pas PBT/vPvB
benzyl alcohol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia	La substance n'est pas PBT/vPvB
m-phenylenebis(methylamine)	La substance n'est pas PBT/vPvB
Formaldehyde, oligomeric reaction products with phenol	La substance n'est pas PBT/vPvB
xylene	La substance n'est pas PBT/vPvB
Ethylbenzene	La substance n'est pas PBT/vPvB
Toluene	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1760
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Corrosive liquid, n.o.s. (3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1760, Corrosive liquid, n.o.s. (3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine), 8, II
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

Dispositions spéciales Code ERG	A3, A803 8L
IMDG	
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1760
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Corrosive liquid, n.o.s. (3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1760, Corrosive liquid, n.o.s. (3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine), 8, II, Polluant marin
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274
EmS-No	F-A, S-B
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible
RID	
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1760
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Corrosive liquid, n.o.s. (3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1760, Corrosive liquid, n.o.s. (3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine), 8, II, Dangereux pour l'environnement
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274
Code de classification	C9
ADR	
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1760
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Corrosive liquid, n.o.s. (3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1760, Corrosive liquid, n.o.s. (3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine), 8, II, (E), Dangereux pour l'environnement
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274
Code de classification	C9
Code de restriction en tunnel	(E)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

ER2188B, EER2188RP50G, EER2188RP50GF,
EER2188RP100G, EER2188RP100GF,
EER2188RP250G, EER2188RP500G,
EER2188RP1000G, EER2188RP1000GF,
EER2188K5K, EER2188K10K, EER2188K25K,
EER2188BB5K, ZE - Epoxy Resin ER2188, Part B
NEW FORMULATION

Date de révision 19/10/2023

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Numéro RG, France
3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine - 2855-13-2	RG 49, RG 49bis, RG 66
benzyl alcohol - 100-51-6	RG 84
Formaldehyde, oligomeric reaction products with phenol - 9003-35-4	RG 43
xylene - 1330-20-7	RG 4bis, RG 84
Ethylbenzene - 100-41-4	RG 84
Toluene - 108-88-3	RG 4bis, RG 84

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)
aquatique (WGK)

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
xylene	-	-	Development Category 2
Toluene	-	-	Development Category 2

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine - 2855-13-2	Use restricted. See item 75.	-
xylene - 1330-20-7	Use restricted. See item 75.	-
Toluene - 108-88-3	Use restricted. See item 48. Use restricted. See item 75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H301 - Toxique en cas d'ingestion
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H311 - Toxique par contact cutané
H312 - Nocif par contact cutané
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H332 - Nocif par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H361d - Susceptible de nuire au fœtus
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8: Exposure controls/personal protection

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

ER2188B, EER2188RP50G, EER2188RP50GF,
EER2188RP100G, EER2188RP100GF,
EER2188RP250G, EER2188RP500G,
EER2188RP1000G, EER2188RP1000GF,
EER2188K5K, EER2188K10K, EER2188K25K,
EER2188BB5K, ZE - Epoxy Resin ER2188, Part B
NEW FORMULATION

Date de révision 19/10/2023

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Date de révision 19/10/2023

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité